

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 30 MARS 2009

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Evelyne BERNARD, Maire

Présents : tous, sauf Madame Jocelyne VALENTIN, excusée (procuration à Madame Bénédicte DAVID) et Madame Patricia HANTZ, excusée également (procuration à Madame Joëlle KIENTZY)

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BERNARD

Secrétaire-adjointe de séance : Madame Marie-Antoinette CHEVRIER-ANTOINE

1. EXAMEN DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Ce document est adopté sans réserve.

2. EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce compte administratif qui se décompose ainsi qu'il suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	1991602.85	2544814.27	553211.42
Report fonctionnement		4531.46	557742.88
INVESTISSEMENT	898037.12	848060.16	-49976.96
Report d'investissement	365968.20		-415945.16
RESTES A REALISER	220379.30	131328.00	
RESULTAT NET 2008			52746.42

3. EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET DU LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce compte administratif 2008, qui se décompose ainsi qu'il suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	11241.68	4144.00	-7097.68
Report en fonctionnement		7097.68	7097.68
INVESTISSEMENT	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET 2008			0.00

4. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2008 – BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal affecte le résultat de fonctionnement 2008, d'un montant de 557742.88 € ainsi qu'il suit :

C/1068 : 504996.46

C/002 : 52746.42

5. FIXATION DES PARTICIPATIONS SYNDICALES 2009

Le Conseil Municipal inscrit au budget 2009 les participations intercommunales suivantes :

STRUCTURE INTERCOMMUNALE	MONTANT en euros
Commission syndicale des biens indivis formée entre les communes de VAGNEY, SAPOIS, GERBAMONT, BASSE-SUR-LE-RUPT et LE SYNDICAT	8591
Commission syndicale des biens indivis formée entre les communes de VAGNEY et SAPOIS pour le Haut-du-Tôt	5988
Syndicat intercommunal pour une meilleure réception de la télévision	0
Syndicat scolaire	50607
Syndicat de la voie verte	10126.57
Syndicat à vocation unique d'incendie et de secours	8448.03
Syndicat mixte pour l'informatisation	1389.60
TOTAL DES PARTICIPATIONS SYNDICALES	85150.20

La participation au syndicat à vocation unique de gestion de la piscine de la Moselotte, fiscalisée, s'élève pour 2009 à 83104.38 €.

6. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2009

Madame Evelyne BERNARD propose une augmentation des taux de 4,5 %, représentant une augmentation globale du produit de 40603 euros. Monsieur CUNIN projette sur écran des graphiques montrant que les taux actuels pratiqués à VAGNEY se situent loin derrière les moyennes nationales et départementales. Monsieur Claude DIDIER-LAURENT ajoute que dans les communes vosgiennes de la strate de population de VAGNEY (communes de 2000 à 5000 habitants), VAGNEY se situe au 25^{ème} rang des 33 communes concernées. Les communes qui pratiquent des taux plus faibles en moyenne concernent celles qui disposent sur leur territoire de zones industrielles d'envergure.

Monsieur Jean-Yves ORIVEL estime cette augmentation inopportune, alors que de nombreux foyers sont en difficulté et que d'autres niveaux administratifs, tels que le Conseil Général et la Communauté de Communes augmentent, de leur côté, leurs taux. Il fait observer que le produit attendu de l'augmentation des impôts ne compense en réalité que les sommes qu'il a fallu ponctionner sur le budget général pour alimenter les budgets de la chaufferie et de l'assainissement en difficulté. S'il reconnaît qu'il n'existe pas de marge de manœuvre sur le chapitre globalisé 012 (dépenses de personnel), il propose de diminuer le chapitre globalisé 011 (charges courantes) et notamment le chauffage. Le prélèvement sur la section de fonctionnement pourrait également être allégé par un recours à l'emprunt puisqu'actuellement des taux de 3,2 % sont actuellement observés. Monsieur Claude DIDIER-LAURENT réfute l'observation sur le chapitre 011, les économies proposées sur le chauffage urbain s'avérant improbables puisque la commune est le principal client de la chaufferie. Quant au recours à l'emprunt, Madame BERNARD indique qu'elle y est opposée. Monsieur Claude DIDIER-LAURENT conclut le débat en indiquant qu'un foyer avec une base imposable de 3000 €, ce qui est la moyenne de l'imposition ménage des voinrauds, subira une augmentation de 6 € pour l'année, ce qui paraît supportable, même en période de crise.

Le Conseil Municipal suit, par 21 voix pour et 6 voix contre la proposition d'augmentation de Madame la Maire et fixe les différentes taxes à :

7.66 % pour la taxe d'habitation (contre 7.33 % en 2008)

12.27 % pour le foncier bâti (contre 11.75 % en 2008)

25.21 % pour le foncier non bâti (contre 24.12 % en 2008)

7.71 % pour la taxe professionnelle (contre 7.38 % en 2008)

7. BUDGET 2009 (budget général)

Madame Evelyne BERNARD indique que le budget présenté tient compte des remarques formulées par la commission des finances. Monsieur CUNIN détaille les différents comptes et donne les explications sur les variations observées sur différents postes.

Par 21 voix pour et 6 contre, le conseil municipal vote le budget 2009 qui se décompose ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibre à 2 615 762 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibre à 1 338 168 €

Le budget 2009 s'équilibre donc à 3 953 930 €

8. SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : FIXATION DES TARIFS APPLICABLES A LA FACTURATION 2010

Le tarif du m3 d'eau est fixé à 0.46 € contre 0.42 € précédemment.

Le tarif du m3 d'assainissement est fixé à 0.70 € contre 0.60 € précédemment.

9. DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES VOSGES POUR LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2009

Madame la Maire est chargée de déposer les demandes de subventions associées aux différents programmes d'investissement 2009.

A ce propos, elle indique qu'elle vient de recevoir la notification officielle du taux complémentaire : 6 %, ce qui implique que, pour les programmes ciblés par une politique spécifique du département des VOSGES, une subvention de 21 % maximum pourra être sollicitée. Pour les autres dossiers, la subvention sera plafonnée à 16 %. Depuis plusieurs années, la Commune de VAGNEY obtenait des subventions à hauteur de 28 %.

10. FIXATION DU TARIF DES VACATIONS FUNERAIRES

Le Conseil municipal fixe le tarif des vacations funéraires à 25 € contre 20 € précédemment.

11. FIXATION DU TARIF DE DIFFUSION DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal accorde la gratuité pour cette diffusion.

12. CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL

Le Conseil Municipal ouvre un poste de rédacteur territorial à compter du 1^{er} avril 2009

13. CREATION DE DEUX POSTES EN CONTRAT D'ADAPTATION A L'EMPLOI

Le Conseil crée un poste de CAE de 26 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2009 pour renforcer la sécurité aux abords des écoles du centre et pour l'entretien de l'école maternelle.

Le second poste de CAE, de 20 heures hebdomadaires, viendra renforcer au 1^{er} avril 2009 le service des espaces verts avec une mission spécifique au niveau de la propreté des espaces publics.

14. CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE

Le Conseil Municipal ouvre ces deux postes au titre de la promotion interne de deux adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} avril 2009.

15. FERMETURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le Conseil Municipal ferme ce poste à compter du 1^{er} avril 2009, par suite de la promotion d'un des adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe au grade de rédacteur territorial.

16. FERMETURE DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE

Le Conseil Municipal ferme ces deux postes à compter du 1^{er} avril 2009 par suite de la promotion interne obtenue par deux titulaires de ce grade.

17. FIXATION DU REGIME INDEMNITAIRE ATTACHE AU GRADE DE REDACTEUR

Le Conseil Municipal fixe le régime indemnitaire attaché au grade de rédacteur comme suit :

- Attribution de l'indemnité d'exercice des missions des préfectures sans limitation de coefficient, Madame la Maire étant chargée de fixer le montant individuel de l'agent concerné

18. DEMANDE D'INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA RUE DE LA BAUCHE ET DE LA RUE HUBERT-CURIEN

Monsieur Claude DIDIER-LAURENT, adjoint aux travaux, rappelle au Conseil Municipal que la Rue de la Bauché et la Rue Hubert-Curien, sont toujours partie du 1^{er} Lotissement DELAITRE, section AP numéros 392, 391, 204, 388, 682 et 704. Le lotisseur et les co-lotis demandent l'intégration de celles-ci dans le domaine public communal. De même, le lotisseur demande que les délaissés de la Route de Chèvre-Roche et Impasse de la Butte soient rétrocédés à Messieurs VINCENT et TROMBINI, Rue de la Roche-Croix.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe à ces deux demandes qui ne pourront faire l'objet d'une rectification cadastrale qu'à l'issue d'une enquête publique. Il indique que tous les frais, notamment de géomètre et de notaire, seront à la charge des demandeurs.

19. DENOMINATION D'UN CHEMIN PRIVE A LA NAISSANCE DE LA RUE DES ANGLES, LIEUDIT « LE POIRIER »

Monsieur Claude DIDIER-LAURENT expose qu'une difficulté de numérotation des immeubles subsiste dans la Rue des Angles, où deux maisons vont se construire, entre le N° 9 bis et le N° 9 ter. Or, ceux-ci sont desservis par un chemin non dénommé qui mène au lieudit « Le Poirier ». Il propose que ce chemin prenne le nom du « Chemin du Poirier », ce qui permettrait d'attribuer aux quatre immeubles une numérotation précise, bien utile aux facteurs et aux livreurs.

Le Conseil donne son aval à cette proposition, qui pourra être soumise aux propriétaires concernés.

20. BAIL DE LOCATION DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Madame la Maire informe que le bail de location de la gendarmerie nationale arrive à expiration le 31 mai 2009 et elle demande l'autorisation de signature du bail proposé par la responsable départementale de France Domaine, gestionnaire du Domaine de l'Etat. Le Conseil Municipal donne son accord au renouvellement de ce bail pour une nouvelle durée de 9 années pour un montant annuel du loyer de 6100 euros, révisable triennalement.

21. RETRAIT DES COMMUNES DE XERTIGNY ET D'URIMENIL DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Municipal donne son accord au retrait des communes de Xertigny et d'Uriménil du Syndicat Départemental d'Assainissement non collectif

22. INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLONS DU BOUCHOT ET DU RUPT

Madame la Maire indique que le plan de paysage sera mis prochainement en ligne sur le site de vagney.eu. Elle informe également sur les travaux de la commission culture qui se rendra prochainement au THILLOT pour visiter la bibliothèque.

23. AUTRES INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame BERNARD communique les taux de mixité bois/gaz de la chaufferie à Monsieur Thierry GEGOUT. Monsieur Claude DIDIER-LAURENT indique qu'un groupe de travail se réunit régulièrement au PAYS DE REMIREMONT pour évoquer les différents problèmes posés par ces équipements.

Madame BERNARD communique le tracé du prochain trial des Hautes-Vosges, prévu les 24, 25 et 26 juillet 2009. Celui-ci n'appelle pas de commentaire.

Monsieur Dominique MUNDING demande si un abribus sera installé à Zainvillers. Madame BERNARD répond que celui-ci n'est pas budgétisé, la Place Maréchal Juin devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble ultérieurement.

Madame Béatrice GIGANT communique les remerciements des personnes sinistrées de l'Impasse de la Pierre des Renards.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BERNARD lève la séance à 22 h 35.

VU POUR PUBLICATION ET AFFICHAGE,

LA MAIRE,

Evelyne BERNARD